ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 21059

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les entreprises de services à la personne. Le taux plein de TVA auquel elles sont assujetties ne permet pas en effet à ces dernières de compresser leurs coûts, la masse salariale représentant près de 85 % de leur chiffre d'affaires. C'est pourquoi il lui demande s'il entre dans ses intentions de soumettre les entreprises de services à la personne à un taux de TVA réduit de 5,5 %, afin d'exploiter pleinement le gisement d'emploi potentiel qu'elles représentent et de lutter contre le travail clandestin.

Texte de la réponse

Les services à la personne ne figurent pas à ce jour dans la liste communautaire des opérations que les Etats membres de la Communauté européenne ont la faculté de soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Cela étant, dans une communication en date du 12 novembre 1997, la Commission européenne a indiqué qu'elle pourrait proposer aux Etats membres d'appliquer, à titre expérimental et pour une durée limitée, le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, au lieu du taux normal, à certains services à forte intensité de main d'oeuvre. Une telle mesure ne devrait se traduire ni par un recul de l'harmonisation fiscale ni par un coût budgétaire incompatible avec la maîtrise des déficits. A ce stade, la commission n'a pas encore présenté de proposition concrète. Les Etats membres et la commission réfléchissent aux types de services qui pourraient bénéficier d'une telle mesure. Du point de vue du Gouvernement, les services de proximité à la personne rendus à domicile constitueraient un secteur prioritaire. Cela étant, cette disposition ne pourra entrer en vigueur que dans la mesure où la commission saisira effectivement les Etats membres d'une proposition de directive en ce sens et à condition que cette dernière soit votée à l'unanimité des quinze Etats membres.

Données clés

Auteur : M. Michel Terrot
Circonscription : Rhône (12e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21059
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5970
Réponse publiée le : 8 février 1999, page 782